

Propriétaire / Exploitant

Mots-clé

Les attributs propriétaire et exploitant sont déterminants pour l'élaboration des PGEE et la réunion des données d'une région.

L'attribut `organisation.designation` doit contenir les noms réels et non des désignations de cantons ou communes.

Afin d'établir des calculs financiers à l'aide des données saisies, il faut saisir et distinguer les enregistrements des différentes sous organisations individuellement, ceci surtout lorsqu'il y a des différentes caisses.

Introduction

La définition de propriétaire et exploitant est une condition préalable afin de démarrer l'élaboration d'un PGEE. Elle est décisive quant au choix de la partie à traiter du réseau. En outre, les rapports entre propriétaires sont déterminants pour la répartition des coûts, comme par exemple les coûts de la maintenance, d'exploitation, de construction, etc.

Surtout lors de la réunion des données régionales, il faut absolument saisir et spécifier l'attribut `organisation.designation`. Les valeurs telles que `commune` ou `publique` perdent leur signification au plus tard lorsque plusieurs communes font partie de l'agrégation des données régionales. Il faut y saisir les noms corrects des communes.

Ces informations ne figurent souvent pas sur les plans, sur les systèmes DAO et dans les bases de données. Grâce à leur classification relativement facile pour les réseaux primaires, elles sont assez bien connues, du moins dans les zones rurales. En zones urbaines, la classification étant plus compliquée, il se trouve souvent un registre ayant déjà saisi ce genre d'information. La connaissance des données des réseaux devient, par contre assez vague sur les biens-fonds.

La structure de données de l'évacuation des eaux des agglomérations (VSA-SDEE) met à disposition dans la sous-classe `organisation`, six tables. Celles-ci peuvent être utilisées pour la classification des attributs propriétaire / exploitant. A l'intérieur des celles-ci, il s'agit de nommer et différencier les propriétaires et exploitants de manière concrète. Dans la plupart des cas, surtout dans des unités d'administration plus vastes (ville/canton), il faut procéder à une différenciation plus fine, des valeurs telles que « Carouge », « Genève » ou « Lausanne » ne suffisent généralement pas. La notion de l'administrateur financier est primordiale. Les propriétaires sont à trouver et à définir à l'intérieur des communes, cantons et offices.

Définitions:

L'exploitant est celui qui s'occupe l'exploitation courante et effectue l'entretien courant. Le propriétaire est responsable de l'entretien constructif (payant) et est généralement celui inscrit dans le registre foncier.

Règles

`organisation.designation` est le nom effectif, sauf pour des propriétaires privés, saisis de manière groupée.

Lors de la saisie des données, il est conseillé pour la valeur `organisation.designation`, d'y introduire le nom réel de la commune, par exemple Carouge et non la valeur `commune` ou `commune de Carouge`. La même chose pour les cantons. L'attribution des cantons et communes s'effectue par la définition dans la classe de l'objet respectif. Ainsi, il est possible de distinguer, par exemple la ville du canton de Fribourg.

Lorsque les sources de financements et paiements sont différents, elles doivent figurer sous forme de propriétaire et exploitant. Elles apparaissent comme unité organisationnelle différente.

Dans certaines communes, il faut pouvoir différencier les ouvrages publiques, qui figurent comme fortune administrative sous « propriété privée », du service de l'assainissement, qui exploite certaines parties du réseau des canalisations (voir tableau ci-dessous).

Indications et compléments

Délimitation des sous-classes et degré de détail

Le tableau ci-dessous donne quelques exemples de désignations pour des unités organisationnelles et indique, quand il faut créer plusieurs enregistrements, afin de fractionner à l'intérieur de la sous-classe.

RESPECTER LA SEPARATION DANS LE TABLEAU !

STEP	Association d'épuration des eaux	Office	Commune	Privé	Canton
STEP Aire	AESC Pensier	Service d'assainissement de Lausanne	Bulle Morges	Grands propriétaires privés à faire figurer : CFF, Swisscom, Brasserie du Cardinal Petits propriétaires uniquement avec : privé	Valais
STEP Type	Association intercommunale de Type	Service d'assainissement de Type	Type-dessous Type-dessus	Privé CFF Brasserie du Cardinal Syndicat d'amélioration foncière de Type	Canton de Type

Tableau 1: Sous-classes des organisations possible répartition des unités, selon les statut de financement et statut foncier.